

SÉMINAIRE AFEST

L'ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL RÉINTERROGE LA DÉFINITION DE L'ACTION DE FORMATION

Suite à l'expérimentation réussie des Afest (Actions de formation en situation de travail), les pouvoirs publics ont décidé de faire évoluer la notion de formation dans la réforme de la formation professionnelle. Pour préparer l'avenir et permettre une mise en œuvre efficace de cette modalité pédagogique, un séminaire d'appropriation des enseignements des Afest était organisé le 2 octobre à Paris.

Nicolas Deguerry et Catherine Trocquemé



L'IMAGE

Lors du séminaire d'appropriation "Afest - Actions de formation en situation de travail", organisé par le Copanef, la DGEFP, le Cnefop, l'Anact et le FPSPP à Paris, le 2 octobre 2018. De gauche à droite, Carine Chevrier, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, Philippe Debruyne, président (CFDT) du Copanef, et Joëlle Hélénou, directrice de mission au Medef.

Le Copanef¹, la DGEFP², le Cnefop³, l'Anact⁴ et le FPSPP⁵ organisaient le 2 octobre à Paris un séminaire de restitution de l'expérimentation Afest (Actions de formation en situation de travail). L'occasion de revenir sur les enjeux de cette innovation : "En renouant avec la tradition multiséculaire de la transmission du savoir et du geste, déclare Pierre Possémé, président du FPSPP, l'action de formation en situation de travail apporte un prolongement concret à

l'ambition portée par la loi du 5 septembre 2018 : rendre la formation plus accessible, plus naturelle et plus simple."

Souplesse

Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences et à l'insertion par l'emploi, juge que l'Afest "permet de réinterroger les dispositifs de formation. Il peut être intéressant de l'intégrer dans des parcours certifiants en y ajoutant, si nécessaire, des modules complémentaires".

Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, lors du séminaire Afest, le 2 octobre 2018 à Paris.



Un véritable effet levier en termes d'outillage RH, d'organisation du travail, de la transmission"

Pour Stéphane Lardy, directeur adjoint du cabinet de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, l'Afest et la loi viennent redéfinir la définition même de l'action de formation. Non pas seulement pour remettre au goût du jour l'héritage du compagnonnage, mais pour faciliter l'émergence d'"autres formes d'apprentissage". Refusant de réduire la problématique d'accès à la formation des TPE-PME à une simple question de mutualisation financière, il voit dans l'Afest une opportunité sans pareille "d'aller vers des organisations apprenantes".

Réflexivité

Remontant aux origines de l'expérimentation qui a vu une dizaine d'Opca accompagner une cinquantaine d'entreprises, Béatrice Delay, conseillère technique au Cnefop³, évoque un "constat partagé que la compétence se fabrique dans la confrontation à l'expérience de travail". Face à la domination du stage de formation hors lieu de production, apparaît la nécessité d'inventer un nouveau type d'action de formation, tout à la fois "efficace, praticable par les entreprises et reconnu comme véritable action de formation".

Pour préserver la dynamique d'innovation recherchée, la dizaine d'Opca engagés dans les expérimentations avaient peu de contraintes : au moins une personne formée dans le cadre d'une mise en situation de travail qui autorise le droit à l'essai ; au moins deux séquences articulées entre activité et réflexivité.

Certainement le point le plus difficile à aborder dans les expérimentations, cette dimension réflexive conduit à penser en profondeur la question de l'ingénierie d'une Afest. Mais dépasser cette difficulté n'est pas sans avantage : "Il y a un véritable effet levier en termes d'outillage RH, d'organisation du travail, de la transmission et, finalement, de la professionnalisation de l'employeur et d'une ré-internalisation de la fonction compétences."



1. Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle.

2. Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

3. Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

4. Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

5. Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

6. David Margueritte est également vice-président du Conseil régional de Normandie, en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Déploiement

À présent c'est l'heure du déploiement, et les Régions sont prêtes à jouer le jeu. "L'Afest répond à deux problématiques sensibles, celle du sourcing et du recrutement, observe David Margueritte, président de la commission formation de Régions de France⁶. Cette modalité est attractive pour les jeunes qui recherchent des formations rapidement opérationnelles." Georgette Bréard, vice-président de Bretagne en charge de la formation, affirme vouloir "utiliser les pactes régionaux pour la phase de développement de l'Afest et la faire entrer, ensuite, dans une phase de déploiement".

Les partenaires sociaux sont, eux aussi, invités à se saisir de l'Afest dans les entreprises et dans les branches. D'autant qu'il n'existe pas, selon Philippe Debryne, président (CFDT) du Copanef, de "modèle unique de l'Afest. Il faut l'aborder au regard de l'entreprise. Le dialogue social est une des conditions de réussite de son développement". Au Medef, la directrice de mission Joëlle Hélénon est convaincue que les branches seront au rendez-vous pour sensibiliser les entreprises à ces initiatives.

Le haut-commissaire Jean-Marie Marx insiste sur le partage d'expériences : "Nous lancerons dès l'année prochaine une plateforme collaborative autour des initiatives liées au Pic."

Les décrets d'application de cette nouvelle modalité pédagogique sont attendus mi-novembre. "Le comité de pilotage travaille sur les décrets, précise Carine Chevrier, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Il y aura ensuite une phase d'appropriation." Et d'ajouter : "On peut imaginer la création d'un groupe de travail dédié à l'Afest au sein de France Compétences, afin d'accompagner et de suivre l'essaimage de ces nouvelles pratiques." ●